

GLOBAL X

par Mirae Asset

—

FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS HYBRIDES ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES (HYBR : TSX)

RAPPORT ANNUEL | 31 DÉCEMBRE 2025

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	5
Faits saillants de nature financière	11
Rendement passé	14
Sommaire du portefeuille de placements	15

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

18

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière	21
État du résultat global	22
État de l'évolution de la situation financière	23
État des flux de trésorerie	24
Tableau des placements	25
Notes annexes	31

Message du chef de la direction

Alors que nous terminons l'année 2025, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

En mai, nous avons célébré le premier anniversaire du changement de notre marque, passant de Horizons ETFs à Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** »).

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant plus de 200 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui gère plus de 1 000 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à offrir des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles conçues pour être informatives et pertinentes.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2025. Il s'agit de la deuxième année consécutive que nous sommes récipiendaire de cette reconnaissance. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (« FNB ») et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

En 2025, nous avons lancé 30 FNB qui ont offert aux Canadiens de nouvelles façons novatrices d'obtenir une exposition à certaines des catégories d'actifs, des stratégies et des marchandises les plus en demande sur les marchés d'aujourd'hui.

En février, nous avons lancé le FNB Global X Indice d'infrastructures d'intelligence artificielle (« **MTRX** ») afin d'offrir aux Canadiens un moyen fondamental d'accéder aux infrastructures plus larges et aux fournisseurs de services qui devraient bénéficier de l'expansion exponentielle de l'IA. MTRX offre une exposition de base aux fournisseurs de marchandises et d'énergie, ainsi qu'aux exploitants de centres de données, qui sont essentiels pour soutenir la demande croissante pour les applications d'IA.

En avril, nous avons lancé 11 autres FNB de plusieurs gammes de produits, y compris des FNB à indice thématique, des FNB à options d'achat couvertes, et notre gamme de FNB à options d'achat couvertes à rendement amélioré. La dynamique du marché, soutenue par des événements économiques et géopolitiques, a propulsé la popularité et les entrées de capitaux dans plusieurs de ces nouveaux FNB, notamment, le FNB Global X Indice Technologies de défense (« **SHLD** »), le FNB Global X Options d'achat couvertes Bitcoin (« **BCCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or à rendement amélioré (« **GLCL** »).

Dans les derniers mois de 2025, nous avons poursuivi sur notre élan en lançant cinq nouveaux FNB, y compris le FNB Global X Options d'achat couvertes Argent (« **AGCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs de cuivre (« **CPCC** »), premier FNB d'options d'achat couvertes de cuivre au monde. D'autres lancements importants comprennent notre FNB Global X Indice Hang Seng TECH Chine (« **CHQQ** »), ce dernier offrant aux investisseurs un moyen de saisir les occasions mondiales qui se présentent à un rythme effréné en Chine. Nous avons aussi élargi notre gamme à revenu fixe avec le lancement du FNB Global X Indice Obligations du Trésor américain 1-3 ans (« **TSTX** ») et du FNB Global X Indice Obligations du Trésor américain 20 ans et plus (« **TLTX** ») pour offrir une exposition aux bons du Trésor américain au moyen de produits conçus pour les investisseurs canadiens.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de la marque Global X est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif obligations hybrides et actions privilégiées (« HYBR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HYBR est d'offrir aux porteurs de parts un niveau élevé de revenu en investissant dans un portefeuille composé de titres de créance et d'autres titres assimilables à des titres de créance, notamment des titres de créance hybrides de sociétés (les « titres hybrides ») et des instruments de fonds propres de catégorie 1 non traditionnels (les « instruments FPC1 ») (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »)), et de titres de capitaux propres générant un revenu, y compris des titres privilégiés (à taux fixe perpétuels, à taux variable différé, encaissables par anticipation et à taux variable), de sociétés canadiennes et américaines. HYBR peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux monnaies autres que le dollar canadien au gré de son sous-conseiller.

Pour atteindre les objectifs de placement de HYBR, le sous-conseiller de HYBR, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, devraient être inclus dans le portefeuille de placement de HYBR. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation du profil de risque de chaque société sont effectuées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre détenu par HYBR.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HYBR investit principalement dans un portefeuille composé de titres de créance et de titres assimilables à des titres de créance de sociétés, notamment des titres hybrides, des instruments FPC1 (comme des billets RCRL), des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « FPUNV ») qui peuvent être des créances subordonnées ou des actions privilégiées, des titres privilégiés (à taux fixe perpétuels, à taux variable différé, encaissables par anticipation et à taux variable) et d'autres titres générant un revenu d'émetteurs nord-américains.

HYBR peut, à l'occasion, investir également dans des titres hybrides, des actions privilégiées et d'autres titres générant un revenu d'émetteurs non nord-américains ainsi que dans des fonds inscrits en bourse. HYBR peut investir dans des titres non de qualité supérieure qui, généralement, représenteront dans l'ensemble moins de 50 % de l'actif net de HYBR au moment de l'achat.

En prévision de conditions défavorables ou en réaction à de telles conditions ou à des fins défensives ou afin de gérer de nouvelles activités de souscription, HYBR peut temporairement détenir une partie de son actif dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire ou d'autres équivalents de trésorerie qui, généralement, dans l'ensemble, ne dépasseront pas 20 % de l'actif net de HYBR. HYBR peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture des monnaies.

HYBR peut se fonder sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HYBR en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les parts du FNB ont produit un rendement de 17,26 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX^{MC} (l'« indice ») et de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share (l'« indice Laddered ») s'est établi respectivement à 16,03 % et à 19,08 %, sur la base du rendement total.

L'indice est conçu pour suivre la performance des actions privilégiées canadiennes. Les actions privilégiées prévoient le versement de dividendes à un taux déterminé et elles ont préséance sur les actions ordinaires en ce qui concerne le versement de dividendes et la liquidation des actifs.

L'indice Laddered comprend des actions privilégiées qui sont généralement assorties d'un taux de dividende rajustable et qui sont échelonnées selon des pondérations égales dans des paniers à terme rajustés annuellement. Les titres sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière dans les paniers à terme. Les émetteurs constituants doivent respecter certains critères minimaux en matière de capitalisation boursière, de qualité et de liquidité.

Revue générale du marché

En 2025, la conjoncture en dents de scie, portée par des politiques incertaines, des dynamiques commerciales mouvantes et une politique monétaire en évolution, a eu une incidence sur les marchés des capitaux. Au début de l'année, la volatilité, exacerbée par les événements liés à la politique et aux échanges commerciaux, a fait place progressivement à un contexte plus favorable à mesure que les banques centrales se tournaient vers la croissance. À la fin de l'année, les actifs à risque ont fait preuve de résilience, soutenus par un regain de confiance, des occasions de revenus attrayantes et un net virage vers un assouplissement des politiques monétaires.

Les premiers mois de l'année ont été marqués par les faits nouveaux survenus aux États-Unis après l'investiture de Donald Trump. L'imposition de droits de douane à des partenaires commerciaux clés, dont le Canada, a miné la confiance des investisseurs et a soulevé des préoccupations concernant les chaînes d'approvisionnement, l'inflation et la croissance. Au Canada, la transition politique vers un gouvernement dirigé par Mark Carney, alors que les données économiques étaient mitigées et que l'inflation était à nouveau préoccupante, a suscité davantage d'incertitude.

La volatilité du marché s'est intensifiée au deuxième trimestre, au moment où des détails concernant les droits de douane réciproques ont été dévoilés, ce qui a entraîné une liquidation temporaire de capitaux propres et un élargissement des écarts de crédit. Toutefois, durant le trimestre, une série de prorogations et de reculs, de même qu'une désescalade de la rhétorique commerciale ont contribué à stabiliser les marchés. Vers le milieu de l'année, les investisseurs ont en grande partie réévalué les risques liés aux droits de douane, les jugeant gérables, ce qui a permis aux marchés de se recentrer sur les fondamentaux sous-jacents.

La politique monétaire a été le facteur dominant sur les marchés en 2025. Après un début d'année hésitant, les banques centrales ont détourné leur attention de l'inflation pour se concentrer sur la croissance et l'emploi, tandis que les marchés du travail s'atténaient. La Banque du Canada a abaissé son taux directeur au cours de l'année pour tenir compte des signes de ralentissement économique, tout en privilégiant une approche fondée sur les données. Parallèlement, la Réserve fédérale a commencé à assouplir sa politique monétaire au deuxième semestre de l'année, alors que les indicateurs de l'emploi reculaient et que les risques de ralentissement de la croissance devenaient plus prononcés, et même si l'inflation restait élevée.

Ce changement de cap a contribué à stabiliser les marchés obligataires, à améliorer la situation financière et à renforcer la confiance des investisseurs, en particulier dans les catégories d'actifs sensibles aux taux d'intérêt et axés sur le revenu.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Malgré les tensions géopolitiques persistantes et l'incertitude budgétaire, la perception du risque s'est constamment améliorée au deuxième semestre de l'année. Les marchés boursiers ont effacé les pertes liées à la volatilité des premiers mois de l'année, tandis que les marchés du crédit ont profité de la forte demande et d'un contexte technique favorable. Les écarts de crédit se sont resserrés alors que les investisseurs cherchaient à s'assurer de rendements intéressants, soutenus par des bilans stables et des apports continus dans les titres à revenu fixe. Les marchés obligataires ont reflété cette dynamique, les courbes de rendement réagissant à la fois aux mesures d'assouplissement à court terme et aux considérations budgétaires à plus long terme. Dans l'ensemble, le contexte a favorisé un positionnement actif dans les titres de créance et une prise de risques disciplinée.

Le marché des actions privilégiées canadiennes a affiché une solide performance tout au long de 2025, soutenue par l'amélioration des conditions de crédit, les revenus attrayants et les rachats continus par les émetteurs. Les rendements ont évolué à mesure que les perspectives de taux d'intérêt ont changé, ce qui a profité aux titres à taux révisable et à taux variable du fait d'une prise en compte plus vigoureuse des mesures d'assouplissement des banques centrales dans les prix du marché. La performance sectorielle reflète également la plus grande tolérance au risque, les secteurs défensifs et axés sur le revenu affichant généralement un bon rendement.

Revue du portefeuille

Le rendement inférieur relatif du FNB par rapport à celui de l'indice Laddered au premier semestre de l'année s'explique principalement par la sous-pondération du portefeuille en actions privilégiées à taux révisable déterminé, particulièrement dans les secteurs de l'immobilier et des services publics, qui ont enregistré de solides résultats en raison de l'évolution des attentes à l'égard des taux d'intérêt. Ce positionnement reflétait une position plus défensive au cours d'une période marquée par une grande volatilité liée aux échanges commerciaux et l'incertitude quant au moment où les banques centrales pourraient assouplir leurs politiques monétaires.

Pour compenser cette situation, le portefeuille a tiré profit de la surpondération des titres hybrides et des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), ce qui a eu un effet favorable tout au long de l'année, tandis que les écarts de taux se resserraient et que la demande de rendement augmentait. Les actions privilégiées perpétuelles à taux fixe ont également contribué au rendement, surtout pendant les périodes de stabilité ou de recul des taux d'intérêt à long terme. La sélection des titres dans les secteurs des assurances, des télécommunications et des services financiers a créé de la valeur au cours de plusieurs trimestres, particulièrement en ce qui a trait aux titres négociés à escompte assortis de taux de révision attrayants.

La répartition sectorielle a été un moteur important des résultats relatifs. La sous-pondération dans l'immobilier et les services publics a nui au rendement du portefeuille à divers moments de l'année, ces secteurs ayant tiré avantage du regain de confiance à l'égard des taux. À l'inverse, l'augmentation de l'exposition dans les secteurs des télécommunications, des assurances, de l'énergie et des services financiers a soutenu les rendements, surtout au deuxième semestre, lorsque l'appétit pour le risque s'est amélioré et que les données fondamentales sur les titres de créance se sont raffermies.

Le choix des titres est demeuré une source constante de valeur, surtout dans le cas des titres à taux révisable déterminé négociés à escompte. À cet égard, le portefeuille a privilégié les émetteurs à taux révisable modéré et dont la qualité du crédit était solide.

Tout au long de l'année, le portefeuille s'est activé à réaffecter la trésorerie provenant des rachats d'actions privilégiées aux actions privilégiées institutionnelles, aux titres hybrides, aux actions privilégiées perpétuelles à taux fixe et à certains titres à taux révisable déterminé sur la courbe. À mesure que le cycle de réduction des taux d'intérêt s'enclenchait, le portefeuille a graduellement accru son exposition aux titres à taux révisable en fonction des dates de révision à venir, tout en continuant de mettre l'accent sur les émetteurs de qualité et les points d'entrée intéressants. À la fin de l'année, le portefeuille était mieux équilibré par rapport à l'ensemble des structures et des secteurs, bien positionné pour tirer parti de la demande soutenue pour les revenus et de conditions de crédit favorables.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Perspectives

Le sous-conseiller a révisé à la hausse les prévisions de croissance et s'attend maintenant à ce que l'économie canadienne enregistre une croissance modeste d'environ 1,5 % au cours des 12 à 18 prochains mois, puisque l'incidence des droits de douane demeurera gérable. Le sous-conseiller s'attend à ce que l'inflation globale reste proche de sa cible et à ce que l'inflation de base ralentisse graduellement, ce qui permettra à la Banque du Canada de garder le taux directeur à 2,25 %, avec la légère possibilité de l'abaisser à 2 % si cela se justifie.

Les dépenses importantes consacrées à des projets d'infrastructure au Canada devraient soutenir l'investissement à long terme et la confiance, tandis que les retombées liées aux dépenses élevées aux États-Unis devraient être favorables. Toutefois, l'incertitude entourant le renouvellement prochain de l'ACEUM, la croissance des déficits ainsi que l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les secteurs sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (comme l'habitation et le refinancement hypothécaire) pourraient continuer de peser sur l'économie. Tout ralentissement de la croissance aux États-Unis se répercuterait probablement au Canada par effet de contagion. De plus, les risques géopolitiques susceptibles d'influer sur les perspectives relatives aux taux et aux écarts ne manquent pas.

Le sous-conseiller est d'avis que la Banque du Canada demeurera sur ses positions plus longtemps que le marché ne le prévoit, afin de compenser toute faiblesse ou tout revirement éventuel des données économiques causé par les risques susmentionnés. On s'attend à ce que la volatilité du marché reste élevée, ce qui créera des occasions de négociation. En ce qui a trait aux titres de créance, le sous-conseiller continuera de rechercher des occasions intéressantes d'accroître les placements, tout en restant prudent, étant donné que les écarts se sont resserrés considérablement et se situent au plus bas de leur fourchette depuis la crise financière mondiale. L'accent sera mis sur les secteurs de grande qualité ou sur les titres dans lesquels le sous-conseiller voit de la valeur.

Le rendement moyen des actions privilégiées demeure à des niveaux intéressants et il devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années, étant donné que les titres à taux révisable déterminé sont révisés en fonction d'un taux des obligations du Canada à 5 ans plus élevé. La volatilité pourrait faire un retour dans cette catégorie d'actifs en raison des risques politiques et géopolitiques ou d'un ralentissement du rythme des rachats d'actions privilégiées en 2026. Des sorties de capitaux pourraient exacerber la volatilité, surtout après la solide performance des trois dernières années.

Le sous-conseiller est disposé à accroître le risque du portefeuille si des occasions se présentent et il fera des prises de profits si c'est nécessaire. Dans un tel contexte, les titres défensifs et les émetteurs de grande qualité sont des cibles à privilégier. Le sous-conseiller est d'avis que les meilleures occasions de risque / rendement se trouvent dans les titres à taux révisable déterminé assortis d'un taux de révision moyen et dont la révision aura lieu en 2029 et en 2030 qui offrent un rendement actuel élevé.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le FNB a généré un résultat global brut de 11 976 765 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 15 829 833 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 525 051 \$ (480 436 \$ en 2024), dont une tranche de 35 150 \$ (50 343 \$ en 2024) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 3 227 474 \$ aux porteurs de parts (2 767 383 \$ en 2024).

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2025 et 2024 figurent à l'état de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels du FNB.

Actif net par part du FNB

Exercice ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021
Actif net à l'ouverture de l'exercice	9,66	7,88	7,69	9,86	8,08 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation					
Total des revenus	0,52	0,46	0,46	0,43	0,40
Total des charges	(0,07)	(0,06)	(0,05)	(0,06)	(0,07)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice	0,48	0,14	(0,33)	0,05	0,06
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice	0,73	1,71	0,51	(2,16)	1,65
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	1,66	2,25	0,59	(1,74)	2,04
Distributions					
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,07)	(0,05)	(0,05)	–	–
À partir des dividendes	(0,38)	(0,36)	(0,37)	(0,36)	(0,30)
À partir des gains en capital nets réalisés	(0,02)	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	(0,08)	(0,08)
Total des distributions³⁾	(0,47)	(0,41)	(0,42)	(0,44)	(0,38)
Actif net à la clôture de l'exercice⁴⁾	10,83	9,66	7,88	7,69	9,86 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Exercice¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021
Valeur liquidative (en milliers)	76 797	63 318	59 090	73 516	75 854 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	7 093	6 553	7 502	9 560	7 697
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,65 %	0,65 %	0,64 %	0,64 %	0,65 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	0,70 %	0,73 %	0,71 %	0,73 %	0,92 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,05 %	0,05 %	0,03 %	0,07 %	0,12 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	32,53 %	15,27 %	16,95 %	32,92 %	32,19 %
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice	10,83	9,66	7,88	7,69	9,86 \$
Cours de clôture	10,83	9,65	7,85	7,66	9,84 \$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

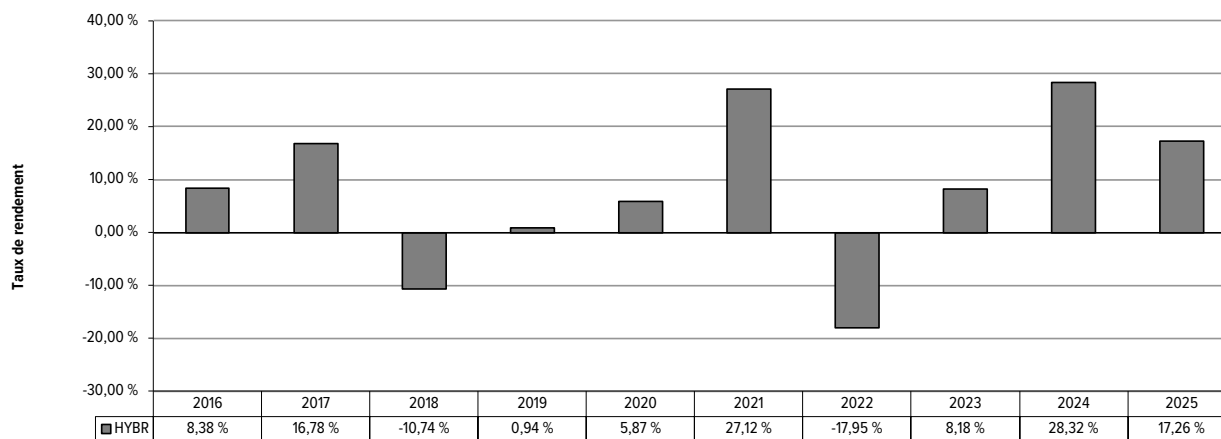
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
9 %	83 %	8 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2013.

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2025 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
FNB Global X Actif obligations hybrides et actions privilégiées	17,26 %	17,63 %	11,17 %	7,44 %	5,24 %
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX ^{MC}	16,03 %	15,26 %	8,42 %	6,29 %	4,27 %
Indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share	19,07 %	16,60 %	10,07 %	7,17 %	4,31 %

Le FNB a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2013.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2025

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres privilégiés canadiens	56 267 312 \$	73,27 %
Titres à revenu fixe canadiens	18 789 912	24,46 %
Titres privilégiés mondiaux	153 318	0,20 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 783 807	2,32 %
Autres actifs, moins les passifs	(197 318)	-0,25 %
	76 797 031 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	22 688 343 \$	29,54 %
Obligations de sociétés	18 789 912	24,46 %
Énergie	16 700 113	21,75 %
Services publics	9 206 932	11,99 %
Services de communication	7 824 839	10,19 %
Produits de consommation courante	403	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 783 807	2,32 %
Autres actifs, moins les passifs	(197 318)	-0,25 %
	76 797 031 \$	100,00 %

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2025

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Enbridge Inc.	10,53 %
BCE Inc.	10,19 %
Brookfield Corp.	8,94 %
Société Financière Manuvie	6,03 %
Corporation TC Énergie	5,65 %
Banque Royale du Canada	5,56 %
La Banque Toronto-Dominion	4,63 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,51 %
Pembina Pipeline Corp.	4,33 %
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc.	3,97 %
Corporation financière Power	3,25 %
Banque de Montréal	2,47 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,32 %
Emera Inc.	2,26 %
Intact Corporation Financière	2,06 %
Financière Sun Life inc.	2,02 %
Fortis Inc.	2,01 %
Great-West Lifeco Inc.	1,98 %
Banque Nationale du Canada	1,94 %
Canadian Utilities Ltd.	1,85 %
iA Société financière Inc.	1,43 %
AltaGas Ltd.	1,37 %
Algonquin Power & Utilities Corp.	1,36 %
Brookfield Office Properties Inc.	1,32 %
Keyera Corp.	1,20 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, représentent le total des titres privilégiés ou des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE
LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Global X Actif obligations hybrides et actions privilégiées (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers.



Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB Global X Actif obligations hybrides et actions privilégiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB Global X Actif obligations hybrides et actions privilégiées (le « FNB »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- l'état du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- l'état de l'évolution de la situation financière pour les exercices clos à ces dates;
- l'état des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Robert D'Aroffi.

Toronto, Canada

Le 16 mars 2026

État de la situation financière

Aux 31 décembre

	2025	2024
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 783 807 \$	452 603 \$
Placements (note 6)	75 210 542	63 036 611
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	298 313	212 057
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	2 659	–
Total des actifs	77 295 321	63 701 271
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	40 207	32 326
Frais d'exploitation à payer	5 665	8 837
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	158 043	60 780
Distribution à payer	294 375	278 484
Passifs dérivés (note 3)	–	2 395
Total des passifs	498 290	382 822
Actif net	76 797 031 \$	63 318 449 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	7 093 377	6 552 554
Actif net par part	10,83 \$	9,66 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta
Administrateur



Thomas Park
Administrateur

État du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
Produits		
Revenu de dividendes	2 733 034 \$	2 454 451 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	872 068	696 069
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	191	625
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	3 282 185	947 132
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(249)	561
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	5 089 499	11 730 925
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	37	70
	11 976 765	15 829 833
Charges (note 9)		
Frais de gestion	409 379	366 168
Honoraires d'audit	8 087	8 808
Honoraires du comité d'examen indépendant	606	708
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	31 075	31 075
Honoraires juridiques	1 300	2 587
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	16 129	14 625
Frais d'administration	26 640	26 905
Coûts de transaction	31 835	29 560
	525 051	480 436
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(35 150)	(50 343)
	489 901	430 093
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	11 486 864 \$	15 399 740 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	1,66 \$	2,25 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

État de l'évolution de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
Actif net à l'ouverture de l'exercice	63 318 449 \$	59 089 814 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	11 486 864	15 399 740
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	6 433 788	1 176 452
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(1 223 049)	(9 585 198)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	8 453	5 024
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(3 060 580)	(2 764 310)
À partir des gains en capital nets réalisés	(166 894)	(3 073)
Actif net à la clôture de l'exercice	76 797 031 \$	63 318 449 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

État des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	11 486 864 \$	15 399 740 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(3 282 185)	(947 132)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	7 137	(17 179)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(5 089 499)	(11 730 925)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(43)	(38)
Achat de placements	(24 754 071)	(8 349 604)
Produit de la vente de placements	21 538 380	8 174 562
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(86 256)	48 284
Charges à payer	4 709	7 549
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(174 964)	2 585 257
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu/(versé) de l'émission de parts	5 012 873	278 122
Montant (versé)/reçu au rachat de parts	(303 618)	(446 131)
Distributions versées aux porteurs de parts	(3 203 130)	(2 738 943)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	1 506 125	(2 906 952)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 331 161	(321 695)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	43	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	452 603	774 260
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 783 807 \$	452 603 \$
Informations supplémentaires		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	795 591 \$	689 039 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	2 723 255 \$	2 509 764 \$
Intérêts payés	5 \$	– \$

(Se reporter aux notes annexes.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS (73,27 %)			
Services financiers (29,54 %)			
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 44, taux variable, perp.	14 747	389 516 \$	398 169 \$
Brookfield Corp., priv., série 18, 4,75 %, perp.	198	3 716	4 116
Brookfield Corp., priv., série 24, taux variable, perp.	79 842	1 411 002	1 709 417
Brookfield Corp., priv., série 26, taux variable, perp.	67 347	1 248 901	1 427 083
Brookfield Corp., priv., série 28-A, taux variable, perp.	9 478	151 382	189 086
Brookfield Corp., priv., série 30, taux variable, perp.	223	5 327	5 640
Brookfield Corp., priv., série 32, taux variable, perp.	1 320	29 581	34 122
Brookfield Corp., priv., série 34, taux variable, perp.	9 124	162 091	222 352
Brookfield Corp., priv., série 46, taux variable, perp.	12 314	299 702	314 623
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 37, 4,90%, perp.	259	6 540	5 618
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 38, taux variable, perp.	30 912	631 659	719 013
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 40, taux variable, perp.	37 882	778 180	939 474
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 42, taux variable, perp.	50 321	1 041 452	1 231 858
Brookfield Corp., priv., série 51, 6,45%, perp.	3 394	38 751	56 850
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série N, taux variable, perp.	24 358	316 629	423 829
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série R, taux variable, perp.	32 744	612 498	593 649
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 47, taux variable, perp.	16 950	433 247	439 853
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série K, 5,00 %, perp.	5 742	137 322	147 282
Great-West Lifeco Inc., priv., série G, 5,20 %, perp.	2 378	47 691	56 406
Great-West Lifeco Inc., 5,70 %, priv., série Z, perp.	2 744	68 812	69 615
Great-West Lifeco Inc., priv., série H, 4,85 %, perp.	6 727	144 598	150 954
Great-West Lifeco Inc., priv., série L, 5,65 %, perp.	586	14 884	14 714
Great-West Lifeco Inc., priv., série N, taux variable, perp.	35 807	509 083	669 591
Great-West Lifeco Inc., priv., série P, 5,40 %, perp.	2 442	61 687	59 585
Great-West Lifeco Inc., priv., série Q, 5,15 %, perp.	3 891	81 263	90 699
Great-West Lifeco Inc., priv., série R, 4,80 %, perp.	8 495	176 298	186 890
Great-West Lifeco Inc., priv., série S, 5,25 %, perp.	7 260	152 212	174 240
Great-West Lifeco Inc., priv., série T, 5,15 %, perp.	2 132	42 134	49 825
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	50 077	1 040 615	1 249 922
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 6, 5,30%, perp.	4 471	96 744	107 751
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 7, taux variable, conv., perp.	29	673	748
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 9, 5,40%, perp.	87	1 863	2 119
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 11, 5,25%, perp.	1 269	24 441	30 354
Intact Corporation Financière, 5,50 %, priv., série 13, perp.	7 510	187 750	191 092
Banque Laurentienne du Canada, priv., cat. A, série 13, taux variable, perp.	5 103	82 721	125 993
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 2, 4,65 %, perp.	1 721	43 228	38 241

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 3, taux variable, conv., perp.	42 726	638 274	813 930
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 9, taux variable, conv., perp.	2 919	70 649	74 668
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 11, taux variable, perp.	16 066	345 831	409 362
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 15, taux variable, perp.	27 321	567 365	677 561
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 17, taux variable, perp.	39 720	819 303	987 042
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 19, taux variable, perp.	37 716	764 583	916 122
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 25, taux variable, perp.	9 190	222 484	235 723
Banque Nationale du Canada, priv., série 30, taux variable, perp.	21 035	504 005	549 434
Banque Nationale du Canada, priv., série 38, taux variable, perp.	5 901	155 100	158 501
Banque Nationale du Canada, priv., série 40, taux variable, perp.	2 589	63 912	67 340
Banque Nationale du Canada, priv., série 42, taux variable, perp.	453	11 926	12 140
Banque Nationale du Canada, priv., série 47, taux variable, perp.	6 676	146 472	176 113
Power Corporation du Canada, priv., série B, 5,35 %, perp.	376	9 614	9 201
Power Corporation du Canada, priv., série D, 5,00 %, perp.	242	4 775	5 544
Power Corporation du Canada, priv., série G, 5,60 %, perp.	600	13 892	14 958
Power Corporation du Canada, 5,75 %, priv., série H, perp.	7 298	182 455	184 858
Corporation financière Power, priv., série D, 5,50 %, perp.	54	1 231	1 332
Corporation financière Power, priv., série K, 4,95 %, perp.	4 602	89 609	103 545
Corporation financière Power, priv., série O, 5,80 %, perp.	506	12 984	12 863
Corporation financière Power, priv., série P, taux variable, perp.	76 056	1 218 263	1 534 810
Corporation financière Power, priv., série R, 5,50 %, perp.	3 780	87 236	93 290
Corporation financière Power, priv., série S, 4,80 %, perp.	60	1 511	1 342
Corporation financière Power, priv., série V, 5,15 %, perp.	32 503	734 466	752 444
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 8R, taux variable, perp.	24 477	409 959	484 645
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 10R, taux variable, perp.	43 396	835 889	981 618
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	46 914	1 061 072	1 212 258
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 18, taux variable, perp.	3 279	83 732	86 926
		19 530 785	22 688 343
Énergie (21,75 %)			
AltaGas Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	26 009	604 714	666 351
Cenovus Energy Inc., priv., série 1, taux variable, perp.	20 650	391 562	509 229
Cenovus Energy Inc., priv., série 2, taux variable, perp.	2 462	58 112	60 319
Enbridge Inc., priv., série B, taux variable, perp.	32 362	526 276	702 903
Enbridge Inc., priv., série D, taux variable, perp.	7 956	147 168	173 918
Enbridge Inc., priv., série F, taux variable, perp.	10 201	182 550	225 952
Enbridge Inc., priv., série L, taux variable, perp.	753	22 548	24 836
Enbridge Inc., priv., série P, taux variable, perp.	6 192	116 520	139 877
Enbridge Inc., priv., série R, taux variable, perp.	17 138	317 664	402 572
Enbridge Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	67 183	1 189 485	1 451 153

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Enbridge Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	394	6 833	9 019
Enbridge Inc., priv., série 9, taux variable, perp.	12 439	246 937	288 585
Enbridge Inc., priv., série 11, taux variable, perp.	75 194	1 439 994	1 710 663
Enbridge Inc., priv., série 13, taux variable, perp.	66 245	1 106 480	1 509 723
Enbridge Inc., priv., série 15, taux variable, perp.	59 000	954 240	1 361 720
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	4 703	94 997	116 634
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 5, taux variable, perp.	13 481	255 204	345 518
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	46 111	984 013	1 165 225
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.	5 902	136 863	149 911
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 17, taux variable, perp.	9 368	184 687	238 790
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 21, taux variable, perp.	33 728	857 952	872 206
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 25, taux variable, perp.	8 780	217 225	229 246
Corporation TC Énergie, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	13 422	245 560	287 097
Corporation TC Énergie, priv., série 3, taux variable, conv., perp.	15 356	231 601	278 711
Corporation TC Énergie, priv., série 5, taux variable, conv., perp.	83 036	1 225 536	1 612 559
Corporation TC Énergie, priv., série 7, taux variable, conv., perp.	36 366	707 445	886 967
Corporation TC Énergie, priv., série 9, taux variable, perp.	54 556	1 067 549	1 280 429
		13 519 715	16 700 113
Services publics (11,79 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série A, taux variable, conv., perp.	3 273	71 903	82 447
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série D, taux variable, perp.	16 261	398 451	417 420
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	10 054	239 507	255 472
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 18, 5,50 %, perp.	8 067	167 324	184 896
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 1, taux variable, conv., perp.	70 531	1 353 124	1 711 787
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	36 564	760 666	944 448
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 6, 5,00 %, perp.	18 338	345 566	391 150
Canadian Utilities Ltd., priv., série Y, taux variable, perp.	35 377	734 144	874 873
Canadian Utilities Ltd., priv., série AA, 4,90 %, perp.	2 395	49 901	53 720
Canadian Utilities Ltd., priv., série BB, 4,90 %, perp.	715	14 471	15 937
Canadian Utilities Ltd., priv., série CC, 4,50 %, perp.	64	1 622	1 363
Canadian Utilities Ltd., priv., série DD, 4,50 %, perp.	3 357	60 800	70 430
Canadian Utilities Ltd., priv., série EE, 5,25 %, perp.	506	12 954	12 301
Canadian Utilities Ltd., priv., série HH, 4,75 %, perp.	3 873	73 846	84 470
Canadian Utilities Ltd., 5,60 %, priv., perp.	12 200	305 000	306 464
CU Inc., priv., série 1, 4,60 %, perp.	6 917	120 466	146 225
Emera Inc., priv., série A, taux variable, conv., perp.	23 117	371 727	518 283
Emera Inc., priv., série F, taux variable, perp.	18 879	394 304	479 527

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Emera Inc., priv., série J, taux variable, perp.	29 214	650 961	735 024
Emera Inc., priv., série L, 4,60 %, perp.	168	4 200	3 454
Fortis Inc., priv., série G, taux variable, perp.	608	12 573	15 164
Fortis Inc., priv., série H, 4,25 %, perp.	6 017	92 047	114 443
Fortis Inc., priv., série K, taux variable, perp.	3 727	72 069	88 889
Fortis Inc., priv., série M, taux variable, perp.	53 369	1 115 708	1 321 417
TransAlta Corp., priv., série A, taux variable, conv., perp.	5 316	84 273	108 446
TransAlta Corp., priv., série C, taux variable, conv., perp.	4 643	91 710	115 564
		7 599 317	9 053 614
Services de communication (10,19 %)			
BCE Inc., priv., série R, taux variable, perp.	28 047	476 097	555 330
BCE Inc., priv., série T, taux variable, perp.	154	2 772	3 157
BCE Inc., priv., série Y, taux variable, perp.	5 114	101 092	102 536
BCE Inc., priv., série AA, taux variable, perp.	19 701	355 877	411 554
BCE Inc., priv., série AB, taux variable, perp.	5 200	98 956	104 468
BCE Inc., priv., série AD, taux variable, perp.	7 565	136 579	151 376
BCE Inc., priv., série AF, taux variable, perp.	11 991	199 079	264 401
BCE Inc., priv., série AG, taux variable, perp.	47 504	871 515	960 056
BCE Inc., priv., série AH, taux variable, perp.	2 737	57 721	55 835
BCE Inc., priv., série AI, taux variable, perp.	74 164	1 231 153	1 492 180
BCE Inc., priv., série AK, taux variable, conv., perp.	106 124	1 673 746	2 122 480
BCE Inc., priv., série AM, taux variable, perp.	75 827	1 207 492	1 601 466
		6 412 079	7 824 839
Produits de consommation courante (0,00 %)			
George Weston Ltée, priv., série V, 4,75 %, perp.	18	336	403
TOTAL DES TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS		47 062 232	56 267 312
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (24,46 %)			
Obligations de sociétés (24,46 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	545 000	534 200	545 240
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	381 000	381 000	382 097
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-11-26	300 000	307 195	317 739
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,06 %, 2028-04-26	800 000	800 000	849 633
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 5,63 %, 2082-05-26	325 000	325 000	331 733
La Banque de Nouvelle-Écosse, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,70 %, 2081-07-27	410 000	376 440	394 802
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	239 000	239 000	249 294

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-09-28	603 000	603 253	635 517
Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 57, taux variable, perp., 7,34 %, 2029-03-12	1 007 000	1 029 908	1 076 680
Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 61, taux variable, perp., 6,37 %, 2030-03-28	703 000	711 340	729 012
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2082-01-28	450 000	438 750	443 599
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	135 000	134 748	141 140
Capital Power Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,13 %, 2054-06-05	171 000	171 000	192 590
Capital Power Corp., série 3, taux variable, remb. par ant., 7,95 %, 2082-09-09	260 000	260 000	291 327
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,63 %, 2026-04-17	190 000	183 350	185 299
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, obligations convertibles, série 6, taux variable, perp., 6,00 %, 2031-03-17	202 000	202 000	203 820
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,75 %, 2084-01-15	73 000	73 000	87 472
Gibson Energy Inc., obligations convertibles, série 20-A, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2080-12-22	370 000	374 937	370 199
Gibson Energy Inc., taux variable, remb. par ant., 8,70 %, 2083-07-12	62 000	62 000	68 159
iA Société financière Inc., obligations convertibles, série C, taux variable, perp., 6,44 %, 2030-06-30	1 050 000	1 058 750	1 094 660
Inter Pipeline Ltd., taux variable, remb. par ant., 6,75 %, 2054-12-12	164 000	164 000	170 334
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	548 000	548 000	576 773
Keyera Corp., obligations convertibles, série A, taux variable, remb. par ant., 6,00 %, 2055-10-15	418 000	419 684	419 591
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	300 000	339 535	319 648
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 5,95 %, 2081-03-10	170 000	170 850	175 498
Banque Laurentienne du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2081-06-15	350 000	351 750	340 945
Société Financière Manuvie, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,38 %, 2081-06-19	393 000	292 686	378 172
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	100 000	100 000	104 125
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,05 %, 2081-08-15	200 000	153 840	198 059
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16	300 000	300 000	317 690

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Pembina Pipeline Corp., obligations convertibles, série 2, taux variable, remb. par ant., 5,95 %, 2055-06-06	195 000	199 218	199 358
Banque Royale du Canada, série BT, taux variable, perp., 4,20 %, 2027-02-24	1 496 000	1 499 373	1 437 901
Banque Royale du Canada, taux variable, perp., 7,41 %, 2029-01-25	700 000	719 275	754 779
Banque Royale du Canada, taux variable, perp., 6,70 %, 2029-10-24	1 810 000	1 856 407	1 901 955
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,65 %, 2081-11-24	180 000	151 875	172 874
Financière Sun Life Inc., série 21-1, taux variable, remb. par ant., 3,60 %, 2081-06-30	90 000	65 362	86 526
TELUS Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,75 %, 2055-07-21	353 000	352 855	382 921
La Banque Toronto-Dominion, série 27, taux variable, perp., 5,75 %, 2027-10-01	1 862 000	1 830 865	1 883 681
La Banque Toronto-Dominion, série 28, taux variable, perp., 7,23 %, 2027-10-01	98 000	98 980	103 502
La Banque Toronto-Dominion, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,60 %, 2081-10-31	287 000	239 571	275 568
		18 119 997	18 789 912
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		18 119 997	18 789 912
TITRES PRIVILÉGIÉS MONDIAUX (0,20 %)			
Bermudes (0,20 %)			
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 11, taux variable, perp.	5 975	136 398	153 318
		136 398	153 318
Coûts de transaction		(45 098)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (97,93 %)		65 273 529 \$	75 210 542 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (2,32 %)			1 783 807
Autres actifs, moins les passifs (-0,25 %)			(197 318)
ACTIF NET (100,00 %)			76 797 031 \$

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif obligations hybrides et actions privilégiées (« HYBR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2013. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HYBR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HYBR est d'offrir aux porteurs de parts un niveau élevé de revenu en investissant dans un portefeuille composé de titres de créance et d'autres titres assimilables à des titres de créance, notamment des titres de créance hybrides de sociétés (les « titres hybrides ») et des instruments de fonds propres de catégorie 1 non traditionnels (les « instruments FPC1 ») (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »)), et de titres de capitaux propres générant un revenu, y compris des titres privilégiés (à taux fixe perpétuels, à taux variable différé, encaissables par anticipation et à taux variable), de sociétés canadiennes et américaines. HYBR peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux monnaies autres que le dollar canadien au gré de son sous-conseiller.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 16 mars 2026.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le FNB exerce ses activités. Lorsque les indicateurs de cet environnement sont ambivalents, la direction exerce son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans l'état du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Dépréciation

À chaque date de clôture, les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation au moyen du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, toute correction de valeur pour pertes est comptabilisée en résultat net. Des difficultés financières importantes de la contrepartie, la probabilité qu'elle déclare faillite ou subisse une réorganisation financière et les défauts de paiement indiquent tous qu'une provision pour perte pourrait être dépréciée.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

iii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Pour les titres négociés en bourse, leurs cours de clôture sont considérés comme étant la juste valeur s'ils se situent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iv) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

v) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Au 31 décembre 2025, le FNB détenait des équivalents de trésorerie de 1 434 479 \$ (249 097 \$ en 2024).

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans l'état de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés à l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans l'état du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces swaps de taux d'intérêt correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés ainsi que tout montant se rapportant à des revenus courus, le cas échéant, dans l'état de la situation financière et comme variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés et revenu d'intérêts à des fins de distribution, le cas échéant, dans l'état du résultat global. Lorsque les swaps de taux d'intérêt sont liquidés ou qu'ils viennent à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans l'état du résultat global.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées au prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans l'état du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans l'état du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés selon leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans l'état du résultat global.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » à l'état du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée à l'état du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans l'état du résultat global.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

j) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'IFRS 18 met en place de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux à l'état du résultat global, et améliore l'image donnée des mesures de la performance définies par la direction qui doivent être présentées dans une seule et même note. De plus, elle exige que les entités soient tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
31 décembre 2025	1 435	–	–	19 005	56 503	76 943
31 décembre 2024	249	–	–	11 351	51 898	63 498

Au 31 décembre 2025, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,2 % (100,3 % au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 3 046 956 \$ (1 786 332 \$ au 31 décembre 2024). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX ^{MC}	746 322 \$	616 085 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans l'état de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée aux 31 décembre 2025 et 2024 était la suivante :

Titres privilégiés canadiens par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
P-2 - Deuxième cote de solvabilité	45,3 %	55,9 %
P-3 - Troisième cote de solvabilité	18,7 %	26,9 %
P-4 - Quatrième cote de solvabilité	–	0,2 %
Total	64,0 %	83,0 %

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Titres privilégiés américains par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
AA	12,2 %	0,4 %
A	4,3 %	0,1 %
BBB	12,3 %	7,2 %
BB	7,4 %	9,5 %
Total	36,2 %	17,2 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 31 décembre 2025, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 10,5 % (10,1 % au 31 décembre 2024) de son actif net.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, qui est remboursable à vue. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2025 et 2024 :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	18 789 912	–	–	11 211 733	–
Actions	56 199 184	221 446	–	51 824 878	–	–
Total des actifs financiers	56 199 184	19 011 358	–	51 824 878	11 211 733	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	–	–	–	(2 395)	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–	(2 395)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	56 199 184	19 011 358	–	51 824 878	11 209 338	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des exercices présentés. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans l'état du résultat global du FNB.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2025	1 434 976 \$	1 506 771 \$
31 décembre 2024	–	–

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans l'état du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2025	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2024	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	331 \$		1 128 \$	
Retenues fiscales	(13)	3,93 %	(88)	7,80 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
The Bank of New York Mellon	(127)	38,37 %	(415)	36,79 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	191 \$	57,70 %	625 \$	55,41 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2025	6 552 554	665 823	(125 000)	7 093 377	6 908 081
2024	7 501 991	125 563	(1 075 000)	6 552 554	6 852 103

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, sont les suivants :

Exercice clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2025	23 521 \$	768 \$	néant \$
31 décembre 2024	8 324 \$	436 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2025 et 2024 figurent à l'état de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et n'est donc pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. Par conséquent, le gestionnaire a déterminé que le FNB n'est, en fait, pas imposable et il ne comptabilise donc pas l'impôt sur le résultat à l'état du résultat global ni les actifs ou passifs d'impôt différé à l'état de la situation financière. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

Le FNB peut être assujéti à des retenues d'impôt par certains pays sur des revenus de placement et gains en capital étrangers. Ces impôts peuvent être retenus à la source ou estimés au moyen de la méthode la plus probable pour calculer le passif d'impôt incertain concernant les gains en capital étrangers. Ces revenus et gains en capital sont comptabilisés selon leur montant brut, les retenues fiscales ou l'estimation de l'impôt sur les gains en capital étrangers connexes sont présentées en tant que charges dans l'état du résultat global, et les montants d'impôt à payer sont inclus dans les charges à payer à l'état de la situation financière. L'estimation pourrait différer considérablement de l'impôt réel à payer à un territoire étranger.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le FNB n'avait aucun passif d'impôts.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2025, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
21 010 518 \$	–	–

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau ci-après présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 31 décembre 2024. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur l'état de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés. Au 31 décembre 2025, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2024	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	–	–	–	–	–	–
Passifs dérivés	(2 395)	–	(2 395)	–	–	(2 395)

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle ou qu'il a une influence significative à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans l'état de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |
TORONTO, ON M5J 2H7

—
1-866-641-5739 OU
416-933-5745
INFO@GLOBALX.CA

GLOBAL X
par Mirae Asset